



MRC de
La Matanie

PLAN CLIMAT

Introduction à la démarche



PLAN DE LA PRÉSENTATION



01

BRÈVE MISE EN
CONTEXTE SUR LES
CHANGEMENTS
CLIMATIQUES ET
LES GAZ À EFFET DE
SERRE

02

QU'EST-CE QU'UN
PLAN CLIMAT ?

03

PLANIFICATION DE LA
DÉMARCHE
INCLUANT LES
ÉTAPES CLÉS

04

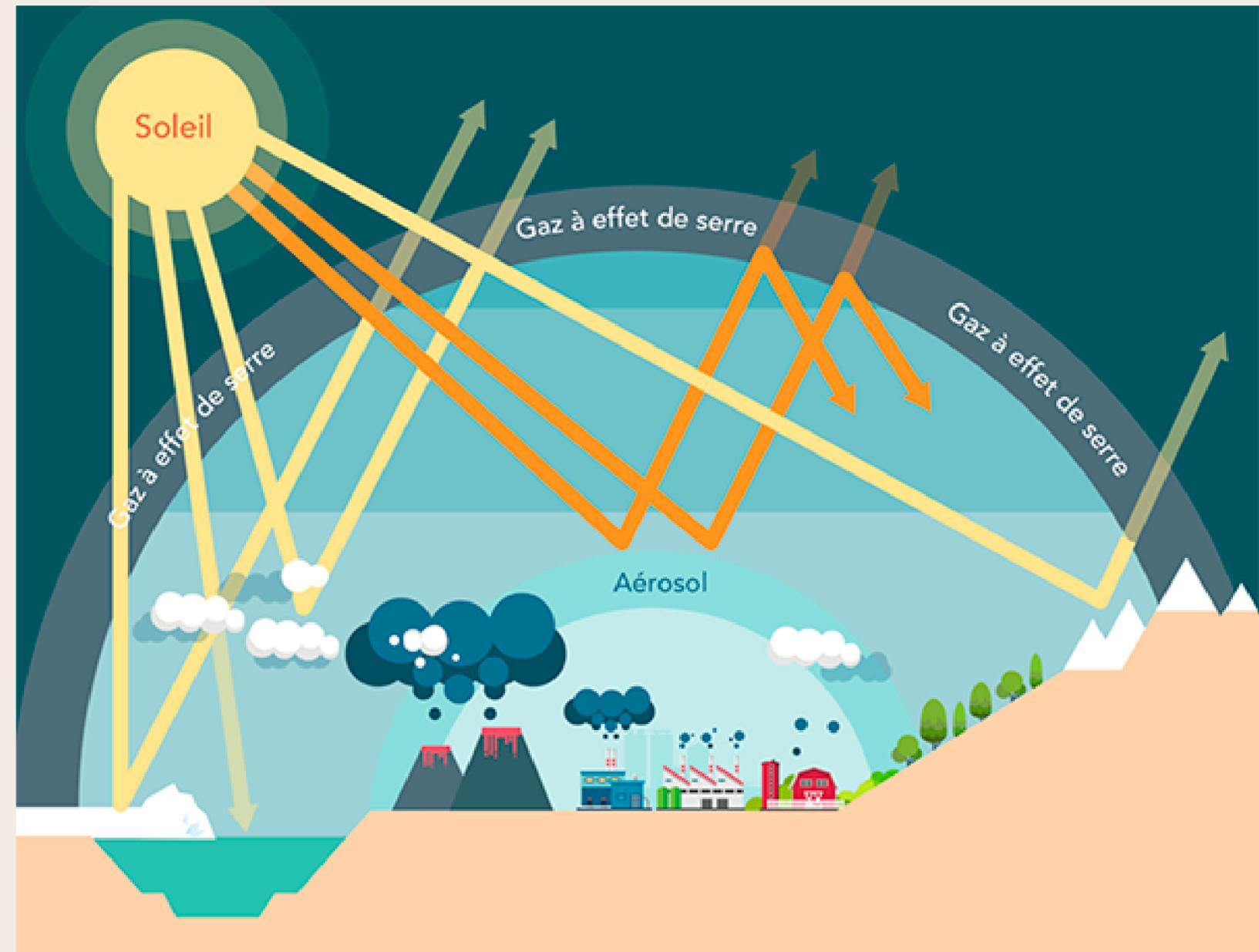
PLAN DE TRAVAIL

01 / MISE EN CONTEXTE

COMPRENDRE LES CAUSES

La présence des GES naturels contribue à l'effet de serre, un phénomène indispensable à la vie sur Terre.

Depuis le début de l'ère industrielle, les émissions de GES générées **par les humains** ne cessent d'augmenter, ce qui modifie la composition de l'atmosphère, provoque un réchauffement rapide de la planète, dérègle le climat et entraîne ce qu'on appelle les **changements climatiques**.





LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

sont définis comme des modifications aux conditions météorologiques moyennes, extrêmes ainsi qu'à la variabilité, et qui persistent sur une longue période, généralement pendant des décennies ou plus.

Les changements climatiques entraînent une augmentation à long terme des températures mondiales et du niveau des océans, ainsi qu'une modification de l'intensité et de la fréquence de certains phénomènes extrêmes tels que les tempêtes et les incendies de forêt. Ils ont des **conséquences néfastes** sur l'économie, l'environnement, les infrastructures et sur la qualité de vie des populations.

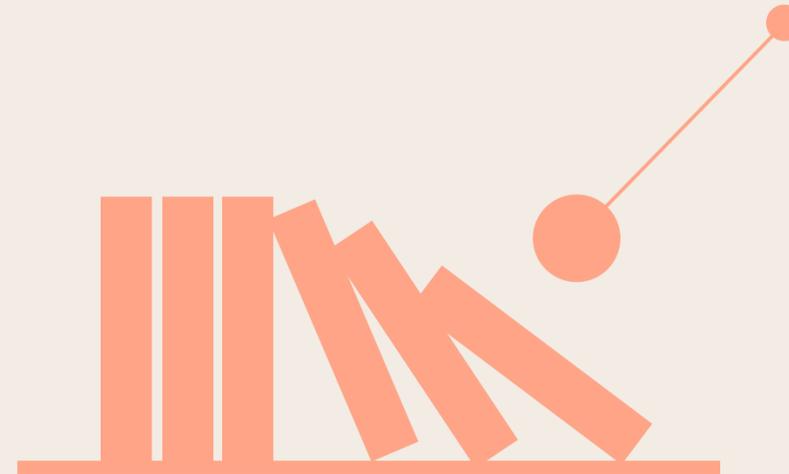
VAGUES DE CHALEUR

FEUX DE FORÊTS

PLUIES INTENSES

SÉCHERESSE

INONDATIONS



LES IMPACTS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Augmentation de
l'intensité et du
nombre de
phénomènes

VENTS VIOLENTS

REDOUX HIVERNAUX

**ÉROSION ET
SUBMERSION CÔTIÈRE**

VECTEURS DE MALADIE

**ÉVÈNEMENTS MÉTÉOS
EXTRÊMES**

02 / QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT

Le Ministère de l'Environnement a confié aux MRC du Québec le mandat de réaliser des plans climats dans les 3 prochaines années (2027).

Un plan climat consiste à déployer une stratégie globale pour **atténuer** les émissions de gaz à effet de serre et **s'adapter** aux impacts des changements climatiques.

Le Plan climat comprend deux volets:

Volet 1 :

- Élaboration du plan climat
- Aide financière disponible pour La Matanie

Volet 2 :

- Mise en œuvre des projets issus du plan climat
- Aide financière disponible sur 5 ans pour les organismes admissibles



02 / QU'EST-CE QU'UN PLAN CLIMAT

L'atténuation et l'adaptation sont les deux concepts centraux pour faire face à la crise climatique. Il importe de les mettre en œuvre en symbiose, même s'ils n'opèrent pas à la même échelle, pour générer des avantages nets dans la lutte contre les changements climatiques



03 / PLANIFICATION DE LA DÉMARCHE

VOLET 1 : ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT

Le plan climat réalisé par la MRC doit suivre la démarche prévue par le ministère de l'Environnement. Plusieurs guides sont mis à notre disposition.

Un plan climat présente les risques et les possibilités liés à la lutte contre les changements climatiques. Il identifie également les projets prioritaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), s'adapter aux changements climatiques et soutenir la transition climatique.

01. ÉTABLISSEMENT DE L'ÉQUIPE DE PROJET

02. DÉFINITION DU CONTEXTE

03. IDENTIFICATION DES PARTIES PRENANTES

04. DÉFINITION DES OBJECTIFS

05. DÉMARCHE ADAPTATION / ATTÉNUATION

06. MESURES SOUTIEN TRANSITION CLIMATIQUE

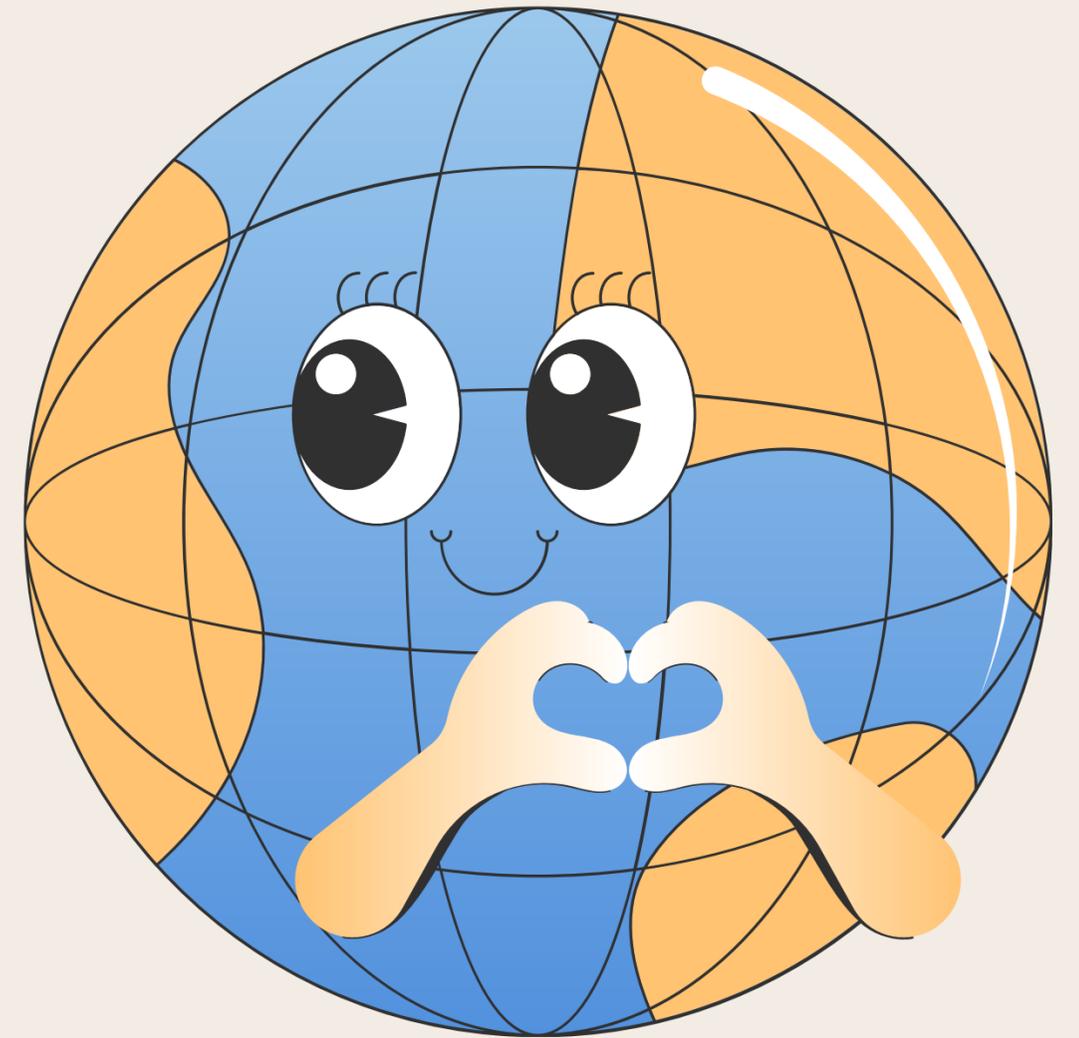
07. PLANIFICATION DE LA MISE EN OEUVRE

Le principe d'équité

au cœur de la démarche du plan climat

Nous ne sommes pas tous égaux face aux changements climatiques. Certaines personnes sont plus exposées aux aléas climatiques et/ou plus vulnérables parce qu'elles sont particulièrement sensibles à un aléa donné ou parce qu'elles n'ont pas les mêmes capacités d'adaptation (personnes âgées, enfants, itinérants, travailleurs extérieurs, etc.)

Le processus d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation d'un plan climat constitue une occasion privilégiée de réaliser une **transition climatique juste** à l'échelle locale. Les bénéfices et les coûts sociaux, économiques et environnementaux doivent être répartis équitablement entre les différents acteurs de la société ainsi qu'entre les générations actuelles et à venir.





ATTÉNUATION

Inventaire des émissions GES corporatif

Mesure les émissions GES générées par les activités municipales

Inventaire des émissions GES collectif

Reflète les émissions GES du territoire dans son ensemble (bâtiments, transport routier et hors route, gestion des matières résiduelles, etc.)

Cible de réduction GES

MRC doit fixer pour chaque inventaire, une cible ambitieuse et réaliste de réduction des GES



Identification et priorisation de mesures



ADAPTATION

Identification des risques

croise la liste des composantes de systèmes avec celle des aléas climatiques. Il y a présence d'un risque si un système ou ses composantes sont à la fois exposées ou vulnérables

Analyse des risques

consiste à établir des valeurs et des niveaux de risque pour chacune des composantes de système, selon différents horizons temporels, en se basant sur la probabilité que l'événement ou l'aléa se produise et sur la gravité des conséquences qui pourraient en découler

Évaluation des risques

consistera à comparer les niveaux de risque obtenus pour chaque composante, et à effectuer une première analyse du niveau d'intervention requis

03 / PLANIFICATION DE LA DÉMARCHE

LES ACTEURS

La démarche du plan climat nécessite l'implication de plusieurs acteurs. Il est essentiel de déterminer ceux qui doivent prendre part à l'élaboration, et ceux qui devront être informés, consultés. Au delà de la sensibilisation, le soutien des acteurs doit se traduire dans la **participation active** et concrète. Cela contribuera à l'atteinte des objectifs de chaque étape de la démarche et à la conception de solutions qui satisfont la majorité par consensus



03 / PLANIFICATION DE LA DÉMARCHE

Volet 2 : planification et mise en œuvre des projets

Ce volet est sous la responsabilité du ministère de l'Habitation (MAMH). Avant le dépôt d'une demande d'aide financière, la MRC doit réaliser la planification de projets admissibles et l'élaboration de sa programmation. Un effort de planification préalable doit être réalisé pour chacun des projets, notamment pour être en mesure d'identifier les sommes prévues pour leur mise en œuvre, le niveau de priorité, le calendrier de réalisation et les retombées escomptées en matière de réduction des GES et d'adaptation aux changements climatiques

Fin le 31 mars 2029

01.

Projets doivent être issus directement de mesures inscrites dans un plan climat approuvé par le MELCCFP

02.

Projets doivent être réalisés sur le territoire couvert par le plan climat et conformes aux lois et règlements en vigueur

03.

Projets doivent s'inscrire dans l'une des trois catégories, soit adaptation aux changements climatiques, atténuation des changements climatiques ou soutien à la transition climatiques locale.

04 / PLAN DE TRAVAIL

L'élaboration du plan climat chevauche d'autres démarches en aménagement du territoire qui sont sous la responsabilité de la MRC ou d'autres organismes publics (révision des SAD, PDZA, PRMHH, Cadre de prévention des sinistres du MSP, VRAC-PARC de la direction de la santé publique du BSL, etc.)

Les ressources internes de la MRC seront particulièrement sollicitées dans les prochaines années. Le plan de travail proposé est planifié par trimestre de façon à nous laisser une certaine flexibilité dans les livrables.

Les élections municipales à l'automne 2025 sont une période cruciale à prendre en considération dans l'élaboration du plan climat. Un suivi minimal trimestriel sera effectué au conseil des maires pour l'avancement du chantier du plan climat.



Plan climat // La Matanie

		ANNÉE 2025				ANNÉE 2026				ANNÉE 2027			
		1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre	1er trimestre	2e trimestre	3e trimestre	4e trimestre
		Janvier-Mars	Avril-Juin	Juillet-Septembre	Octobre-Décembre	Janvier-Mars	Avril-Juin	Juillet-Septembre	Octobre-Décembre	Janvier-Mars	Avril-Juin	Juillet-Septembre	Octobre-Décembre
Contexte	Objectifs et portée de la démarche												
	Cadrage de la démarche (portrait)												
	Collecte des données climatiques		Caractérisation du climat actuel et futur										
Atténuation	Mandat externe-Inventaire collectif		Collecte de données inventaire collectif (consultant)			Cible de réduction GES corporatif							
			Collecte de donnée inventaire corporatif (interne)			Cible de réduction GES corporatif							
							Identification des mesures de réduction GES						
Adaptation			Définition des systèmes + Identification des aléas climatiques retenus (équipe de projet)										
		Définition des échelles d'analyse (vraisemblance & conséquences) = matrice de risque		Choix des experts de soutien par équipe de projet		Appréciation des risques (comité travail + experts soutien)							
							Évaluation des risques	Priorisation des mesures d'adaptation (Comité de travail)					
Mise en œuvre								Mesures de soutien à la transition climatique	Plan action	Adoption plan climat	Dévoilement du Plan Climat		
												Formation et accompagnement	

Mobilisation des parties prenantes en continu

ÉLECTIONS MUNICIPALES



Alimentation site internet MRC diffusion aléas



Sondage grand public Cocoriko ?

Dépôt MELCCFP mars 2027



MRC de
La Matanie

MERCI !

